

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 19 DECEMBRE 2018**

**NOMBRE :** L'an deux mil dix huit  
 • de Conseillers en exercice 27 Le 19 Décembre  
 • de présents 20 Le Conseil Municipal de la Commune de MAING  
 • de votants 24 Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,  
 Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

**OBJET**

**TRAVAUX DE RENOVATION DES  
 BATIMENTS COMMUNAUX -  
 PHASE II - PLAN DE  
 FINANCEMENT**

Etaient présents : BAILLEUX A. BAUDRIN P. FAILLON J. DOLEZ  
 C. DELANNOY JM. DUMOULIN H. SALADIN B. COLLET C.  
 SPOTO S. THUILLET MP. DE MULDER A. RAMEZ D.  
 PREUVOT R. COLOMBEL L. GARNERONE L. MONTAY G  
 COLLET Ch. DESROUSSEAUX C. MULON M. MUSY F

Le Maire certifie que le compte-  
 rendu de cette délibération a été  
 affiché à la porte de la mairie le  
 20/12/2018

Etaient excusés : MOREAU G. RIFF C. . HAMADI A. PREVOT V.  
 Procurations respectives à : DE MULDER A. PREUVOT R. COLLET  
 Ch. COLLET C.

Et que la convocation du Conseil  
 avait été faite le 13/12/2018

Etaient absents non excusés : GOBERT J. NATHIEZ V. DEBIONNE  
 M.

Un scrutin a eu lieu, M. Damien RAMEZ a été nommé pour remplir  
 les fonctions de secrétaire.

Le Maire explique qu'il est envisagé de procéder à des travaux de rénovation sur plusieurs bâtiments  
 communaux :

- Remplacement de châssis à l'école maternelle
- réfection de la toiture des ateliers (site rue Paul Lafargue)

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le plan de financement ci-dessous :

<b>TRAVAUX DE RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX - PHASE II</b>			
<b>DEPENSES</b>	<b>€ HT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ HT</b>
Réfection de la toiture des ateliers municipaux	14 259,20	DETR 40%	12 114,04
Remplacement de châssis école maternelle	6 665,94		
Remplacement de châssis école maternelle	9 360,00	Participation communale sur fonds propres	24 228,08
<b>TOTAL HT</b>	<b>30 285,1</b>		
<b>TVA</b>	<b>6057,02</b>		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>36 342,12</b>		<b>36 342,12</b>

Le conseil municipal, entendu ce qui précède et après en avoir délibéré,  
d'adopter le plan de financement proposé.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
Maing, le 20 décembre 2018

La DGS  
I. SERAFINI

